Manifestation de Chômeurs dans les rues d'Amiens

Amiens, 17 janvier. — Hier après-midi, vers 2 heures, une grande animation régnait aux abords de la Bourse du Travail, où de nombreux chômeurs avaient pris rendez-vous en vue de manifester contre la crise du chômage. Mais la rue Antonin se prête mal à l'organisation d'un cortège, et c'est sur la place Notre-Dame qu'une demi-heure après se réunissent les chômeurs, environ un millier.

Avant le départ, Rose, secrétaire du syndicat du Bâtiment, explique le but de la manifestation. « Nous réclamons du travail, et non du pain. Dans notre ville se trouvent des milliers de chômeurs, alors que plusieurs milliers d'étrangers y sont occupés. Que ceux-ci retournent chez eux et manifestent contre le chômage, s'ils n'ont pas de travail là-bas. »

Le cortège se forme aussitôt, précédé de Morel, secrétaire de la Bourse du Travail, et de Rose.

Au-dessus des têtes se dressent plusieurs pancartes, où on lit ces inscriptions : « Qui veut travailler ; Possédants, comprenez-vous la situation actuelle ; Que les inutiles disparaissent ; Le chômage engendre la misère ; Du travail et du pain ; Les ouvriers se dégagent des responsabilités. »

Parvenus place Gambetta, les manifestants se dirigent vers l'Hôtel-de-Ville, puis rue de Beauvais, rue des Louvels et rue de la République.

Devant la Préfecture, ils crient à plusieurs reprises : « Du travail ! »

Les chants révolutionnaires alternent avec les cris, notamment rue des Trois-Cailloux.

Par les rues de l'Amiral-Courbet, des Augustins, la place Parmentier, les chômeurs gagnent le boulevard Ducange, où ils manifestent par des cris, devant l'habitation de M. Mercier, entrepreneur.

Rue des Archers, le cortège s'arrête devant l'usine de MM. Christmann frères. Barbier, secrétaire des Métaux, prenant la parole, déclare que cet établissement fait travailler son personnel plus de huit heures. On invite les ouvriers de l'usine à sortir, mais aucun ne se montre. « Conspuez les jaunes ! » répètent les manifestants.

Puis le cortège s'achemine vers la rue Antonin, où il se disloque sans incident.

BAISSE DU CHANGE

LA LIVRE ANGLAISE EST COMPTÉE A 35 FRANCS

On lit dans l' « Intransigeant » :

« Le marasme économique qui pèse sur les pays à change élevé — et à cause de ces changes élevés — comme l'Angleterre, va peut-être déterminer un retour vers un plus sain équilibre.

Des faits caractéristiques sont à signaler. Ils viennent de se produire :

On offre actuellement du charbon anglais à 20 shellings la tonne, soit 50 pour cent moins cher que ne le paient les industriels anglais eux-mêmes. Le carreau des mines anglaises est envahi par des stocks qui ne trouvent pas d'acheteurs. Il faut vendre à tout prix. Et l'on vend.

Rappelons que c'est ainsi que débuta la baisse sur les prix des charbons américains, il y a trois mois.

Second fait : Actuellement, les courtiers anglais en cotonnades font leurs offres aux maisons françaises. Les commandes étant nulles en raison du change anglais élevé, ils ont proposé en dernier argument de passer des marchés en comptant la livre à 40 francs, soit 53 pour cent moins cher qu'en Bourse ! !

Troisième fait : Une des plus importantes maisons d'automobiles françaises vient de passer un marché avec une maison anglaise, la livre étant comptée à 35 francs dans ce marché, au lieu de 60 francs.

Il suffira, en outre, de savoir que la source de ces renseignements est indiscutable pour se rendre compte de l'importante signification qu'ils prennent à cette heure où notre vie économique est presque entièrement fonction de notre change ».

Un conflit résolu

EN BELGIQUE, POUR OBTENIR SATISFACTION, DES OUVRIERS OCCUPENT LES USINES.

Bruxelles, 17 juin. — Dimanche matin, les ouvriers des usines de Thy-le-Château, à Marcinelles, se sont emparés de l'usine où ils travaillaient, à la suite d'une décision de la direction de licencier une partie du personnel et aussi d'une nouvelle organisation du travail, qu'elle voulait mettre en vigueur.

Les ouvriers avaient préalablement soumis à la direction un plan de travail qui permettrait à chacun d'entre eux de continuer à travailler un certain nombre de jours par semaine, par roulement et qui aurait évité tout chômage complet.

Mais la direction avait répondu avec arrogance à cette tentative de conciliation.

Lundi matin, la direction reconnaissant son erreur, a fait appeler les dirigeants de l'organisation syndicale et, après une discussion de trois heures, céda sur tous les points.

C'est une belle victoire pour la classe ouvrière du pays de Charleroi qui, par son attitude énergique, a démontré aux patrons que désormais ils devraient compter avec la volonté des travailleurs.

Nationalisation des Mines Belges

LE MINISTRE DU TRAVAIL DEMANDE DE HATER LA RÉFORME

Bruxelles, 17 janvier. — Wauters, ministre du Travail, a parlé à la Maison du Peuple de Souvret de la question de la régie des mines. Il a déclaré qu'il allait hâter la nationalisation des mines, la vitalité du pays dépendant de la production charbonnière. Pour la régie des mines, le ministre a préconisé une coopérative où tous les intérêts seraient représentés : houilleurs, techniciens, consommateurs. L'exploitation ne devra pas servir à enrichir l'Etat et la Régie devra revendre le charbon au prix les plus bas.

Le ministre espère que ce plan sera une expérience pour les autres industries.

Les relations Paris-Nord à Londres

LE NOUVEL HORAIRE

Le nouvel horaire des trains faisant le service entre Paris-Nord et Londres, via Calais, Douvres et Boulogne-Folkestone a été arrêté comme suit. Il entrera en vigueur à partir du 15 courant :

Paris-Londres via Boulogne-Folkestone. — 3e classes. Dép. Paris 6 h. 40 ; arrivée Boulogne, 13 h. 55.

1re et 2e classes. Dép. Paris 9 h. 45 ; arrivée Boulogne 17 h. 21. — Dép. Boulogne 14 h. ; arrivée à Folkestone 15 h. 35. — Dép. Folkestone 15 h. 55 ; arrivée Londres 17 h. 50.

Paris-Londres via Calais-Douvres. — 1re et 2e classes. Dép. Paris 12 h. ; arrivée Calais 16 h. 10. — Dép. Calais 16 h. 40 ; arrivée Douvres 18 h. — Dép. Douvres 19 h. 30 ; arrivée Londres 20 h. 20.

1re, 2e et 3e classes. Dép. Paris 23 h. ; arrivée Calais 5 h. 40. — Dép. Calais 6 h. 30 ; arrivée Douvres 8 h. — Dép. Douvres 8 h. 45 ; arrivée Douvres 8 h. — Dép. Douvres 8 h. 45 ; arrivée Londres 11 h. 30.

Londres-Paris via Douvres-Calais. — Dép. Londres, 9 h. 30 ; arrivée Douvres 10 h. 12. — Dép. Douvres 10 h. 30 ; arrivée Calais 12 h.

De Calais, des trains seront mis en marche qui partiront :

1re, 2e et 3e classes. Dép. Calais 12 h. 45 ; arrivée Paris 16 h. 55.

1re, 2e et 3e classes. Dép. Calais 12 h. 55 ; arrivée Paris 19 h. 25.

Londres-Paris via Douvres-Calais. — Dép. Douvres 11 h. ; arrivée Douvres 12 h. 50. — Dép. Douvres à 13 h. 10 ; arrivée Calais 14 h. 30.

1re, 2e et 3e classes. Dép. Calais 15 h. 15 ; arrivée Paris 19 h. 35.

Londres-Paris via Folkestone-Boulogne. — Dép. [illegible] ; arrivée Folkestone 12 h. 05. — Dép. Folkestone 13 h. 30 ; arrivée Boulogne [illegible] h. 10.

1re, 2e et 3e classes. Dép. Boulogne 22 h. 25 ; [illegible]

Dans la Région

Acte de banditisme à Haubourdin

UN CYCLISTE EST JETÉ DANS LA DEULE PAR UN INCONNU

Revenant de Santes dimanche soir, vers 8 h., M. Poissonnier Jules, demeurant à Lomme, 10, rue du Bois, cheminait en bicyclette le long du canal de la Deule, route qu'il devait suivre pour rejoindre son domicile.

Arrivé à Haubourdin, au lieu situé entre le pont tournant et le pont fixe, face à la tannerie Poullet, il fut tout à coup saisi par un individu de grande taille, qui le précipita avec sa bicyclette dans la Deule.

M. Poissonnier parvint, non sans peine, à remonter sur la berge, mais le vélo ne fut retiré que le lundi matin.

Grâce à la lueur répandue par sa lanterne, la victime remarqua que son agresseur portait la barbe courte et avait une forte moustache.

La gendarmerie, prévenue, se livra à une enquête. Celle-ci, malgré des démarches nombreuses, n'a abouti jusqu'à présent à aucun résultat. On espère néanmoins retrouver le coupable, grâce au signalement donné.

Mort tragique d'un vieil ouvrier à Loos

Lundi matin, vers 7 h. 1/2, l'ouvrier peintre Gustave Lamaire, 60 ans, demeurant à Loos, avenue Lelièvre, 20, occupé dans la filature Thiriez, était monté sur un échafaudage de dix mètres de hauteur environ pour effectuer son travail, lorsque, par suite d'un défaut de construction de l'échafaudage très probablement, une planche fit bascule, entraînant dans le vide le malheureux ouvrier.

Relevé avec une fracture du bras et une forte contusion à la tête, Lamaire fut reconduit aussitôt à son domicile, mais son état empira bientôt, et à 11 h. 1/2 il expirait des suites de la violente commotion qu'il avait ressentie ou de lésions internes.

Un infanticide à Roubaix

UNE JEUNE FILLE JETTE SON ENFANT DANS UNE FOSSE D'AISANCES

M. Anzeau, commissaire de police, était informé hier qu'un infanticide avait été commis dans la demeure des époux Blin, 80, boulevard Gambetta.

Mme Blin, dont les soupçons avaient été éveillés dimanche matin par des traces sanglantes suspectes, avait interrogé sa bonne, la jeune Geneviève Carton, âgée de 18 ans. Pressée de questions, celle-ci finit par avouer qu'elle avait accouché dans la nuit et jeté son enfant dans les water-closets.

Interrogée par M. le commissaire Anzeau, elle lui déclara sans hésitation qu'elle avait été surprise au Jardin Barbieux, voici neuf mois, par un individu qu'elle avait rencontré à la foire et qu'elle n'a pas revu depuis, et que, enfin, elle avait décidé de se débarrasser du nouveau-né afin de n'avoir pas à avouer sa faute à ses patrons.

M. Anzeau a fait retirer de la fosse d'aisances le corps de l'enfant, qui était du sexe féminin, venu à terme et parfaitement constitué. Il a envoyé le petit cadavre à la Morgue, et la mère, qui est une simple d'esprit, à la Maternité. Le Parquet a été avisé.

Un enfant écrasé par un auto à Flaumont-Waudrechies

Un déplorable accident d'auto s'est produit dimanche à Flaumont, près d'Avesnes.

M. Victor Jochim, chef de service du secteur d'Electricité de Fourmies, conduisait un camion à une allure modérée et avait corné en voyant des enfants. Ceux-ci se garèrent sur le côté du chemin, mais l'un d'eux, un garçonnet de 9 ans, Georges Bocquet, voulut traverser la route avant le passage du véhicule. Mal lui en prit : il fut littéralement écrasé. Le chauffeur, M. Jochim, vint à Avesnes quérir le docteur Marlier, mais l'enfant succomba presque aussitôt.

L'enquête de la C. G. T. dans le Cambrésis

La délégation du Conseil Economique de la C. G. T. qui a quitté Paris le 14 janvier, pour effectuer une enquête dans les départements dévastés, a déjà visité les environs de Reims, Laon et Saint-Quentin.

Elle est arrivée hier dans notre région et, guidée par Léon Escoffier, elle a pu se rendre compte de l'étendue des dévastations occasionnées par la guerre et des efforts de restauration déjà commencés.

Reçue au Cateau par le maire, elle s'est rendue ensuite à Cambrai avec le député du Nord et elle a pris connaissance des plans d'aménagement de la ville.

Elle se propose aujourd'hui de visiter Douai et ses environs.

A LA COUR D'ASSISES DU NORD

Un trafiquant d'or à Faches-Thumesnil

Louis Bonvarlet, magasinier à Faches-Thumesnil, est accusé d'avoir drainé l'or et les billets de banque en circulation dans les pays envahis, pour le compte des Allemands.

Bonvarlet reconnaît avoir recueilli environ 6,000 francs, mais persiste à affirmer qu'il ne travaillait pas pour le compte de l'ennemi. Il donnait 170 francs en bons communaux pour 100 francs en or. Il avait un laissez-passer de la Kommandantur pour circuler dans les communes voisines et y acheter l'or.

Après réquisitoire et plaidoirie, Louis Bonvarlet, déclaré coupable d'intelligence avec l'ennemi est condamné à sept ans de détention.

L'enfant martyr de Douchy

Le « Réveil » a relaté en son temps cette lamentable affaire. On se rappelle qu'une ménagère de Douchy, Laure Parent, à la suite d'une enquête menée contre elle, fut arrêtée sous l'inculpation de mauvais traitements envers le petit Alfred Cartignies, âgé de six ans, son neveu, qu'elle avait recueilli chez elle.

L'enfant, on s'en souvient, mourut des suites des coups et des privations dont il avait été victime.

Voici les faits relevés par l'accusation à la charge de l'accusée.

L'ENFANT SQUELETTE

Louise Parent, qui est inculpée de coups et blessures volontaires, privation d'aliments et de soins à un enfant de six ans, avait recueilli le petit Alfred Cartignies après la mort de sa mère, en 1919.

Du jour où il entra chez cette mégère, le petit Alfred ne sortit plus. Les voisins cependant surent que le malheureux enfant était martyrisé par la femme Parent. Des plaintes furent déposées.

En avril 1920, le docteur Paul Houzé fut invité par le Maire de Douchy, à aller examiner le petit Cartignies et à se renseigner sur son état. Le praticien qui put, avec quelque difficulté, voir l'enfant, constata qu'il se trouvait dans un délabrement physique extrême. Le pauvre petit était dans un état de maigreur lamentable, ses jambes étaient gonflées et il portait sur le corps de nombreuses traces de coups. Dotés et déjà il était perdu ! On l'admit d'urgence à l'Hôtel-Dieu de Valenciennes où il mourut au bout de quatre jours.

« Ce n'était qu'un squelette », a dit le commissaire de police spécial qui procéda à la première enquête. Il était vêtu de la façon la plus misérable et n'avait même pas de chemise.

Le docteur de Lauwereyns, qui fit l'autopsie, conclut que la mort d'Alfred Cartignies était due au manque de soins, aux coups et sévices répétés dont il avait été victime pendant un temps prolongé.

L'accusation a démontré que la femme Parent, tante du petit martyr et son fils Henri, âgé de 14 ans, avaient à maintes reprises, frappé le petit Alfred Cartignies, à coups de poings, de bâton et même de tisonnier.

Le jeune Henri Parent, ont dit les témoins, était un véritable bourreau.

Un monstre, dira le ministère public, qui torturait le petit Alfred avec d'incroyables raffinements de cruauté.

C'est ainsi que cet odieux gamin obligeait le petit martyr à se tenir debout, des journées entières devant la maison, l'empêchant de manger, et le frappant avec un bâton et un tisonnier.

Laure Parent et Henri Parent sont donc accusés :

La première d'avoir porté au petit Alfred Cartignies des coups et blessures ayant entraîné la mort, de l'avoir privé de nourritures et de soins ; le second, d'avoir, lui aussi, porté à Alfred Cartegnies, des coups et blessures ayant occasionné la mort, sans intention de la donner.

LA MEGERE A LA BARRE

L'accusée est une grosse femme brune, courtaude, à la physionomie dure, commune et singulièrement antipathique. Son fils, le jeune Henri Parent a l'air d'une brute sournoise et méchante. Les dépositions des témoins sont accablantes pour les deux accusés et confirment les faits exposés par l'accusation.

Le jeune Henri Parent ne répond que par monosyllabes aux questions qui lui sont posées. Sa mère se défend avec énergie et mie obstinement contre toute évidence.

Lorsqu'une déposition vient la confondre, elle crie : « C'est un faux témoin ! ». On ne peut la faire sortir de là.

L'auditoire accueille cette déclaration par des rires ironiques. Décidément, la tâche de Me Phalempin, qui présente la défense des deux accusés est singulièrement lourde.

Le ministère public réclame du jury un verdict sévère. Il ne s'oppose cependant pas à l'admission des circonstances atténuantes.

Me Phalempin dans une habile plaidoirie, s'efforce d'atténuer la responsabilité de ses tristes clients.

Un à un, avec le talent qu'on lui connaît, il reprend les arguments de l'accusation, les discute âprement. Pour lui, c'est la misère qui est la grande responsable du drame !

LE VERDICT

Après vingt minutes de délibérations, le jury rapporte un verdict affirmatif, mitigé de circonstances atténuantes en ce qui concerne Laure Parent et Henri Parent, celui-ci considéré comme ayant agi sans discernement.

En conséquence, **Laure PARENT est condamnée à 5 ans de prison.**

Henri PARENT est acquitté, mais il sera envoyé jusqu'à l'âge de 18 ans, dans une maison de correction.

Remise en exploitation des chemins de fer du Cambrésis

Au cours d'une réunion tenue hier à la Préfecture du Nord, et à laquelle assistaient MM. Naudin, préfet du Nord ; Vancauwenberghe, Le Glay, Bourdon, Demolon, Garin, Coquelle, Seydoux, conseillers généraux, on décida que l'administration départementale entrerait en pourparlers avec les concessionnaires des lignes de ces réseaux, en ce qui concerne leur fonctionnement normal.

Des Conférences aux Conscrits

La Préfecture a reçu des instructions ministérielles enjoignant de faire donner des conférences aux conscrits qui se présenteront au Conseil de Révision. Ces conférences devront avoir pour objet : l'Hygiène, la lutte contre la Tuberculose, l'Alcoolisme et les Maladies vénériennes.

Dernière Heure

Le Ministère devant la Chambre

Paris, 17 janvier. — Le gouvernement ne se présentant pas demain devant la Chambre, la séance, qui a été annoncée pour l'après-midi, ne sera que de pure forme, et l'assemblée s'ajournera à JEUDI, pour entendre la lecture de la Déclaration Ministérielle, qui sera suivie de la discussion des interpellations sur la politique générale du nouveau Gouvernement.

M. Briand a rendu visite ce soir à M. Raoul Péret, président de la Chambre ; à M. Léon Bourgeois, président du Sénat et à M. Poincaré.

Les Sous-Secrétaires d'Etat

Voici la liste officielle des sous-secrétaires d'Etat, telle qu'elle a été arrêtée ce soir :

	MM.
Présidence du Conseil	TISSIER.
Finances et Liquidation des Stocks	PAISANT.
Intérieur	COLRAT.
P. T. T.	Paul LAFFONT.
Aviation	EYNAC.
Marine Marchande	RIO.
Enseignement technique	Gaston VIDAL.
Agriculture	PUIS.
Régions Libérées	LUGOL.

Les sous-secrétariats du Ravitaillement et des Forces hydrauliques sont supprimés.

Le Sous-Secrétaire d'Etat aux Finances sera rattaché au Commerce et chargé de la liquidation des stocks ainsi que du matériel à liquider dans les autres ministères, en particulier à la Guerre.

Nous pouvons ajouter qu'un projet de loi ayant pour objet la création d'un sous-secrétariat aux Affaires Etrangères sera incessamment déposé sur le bureau de la Chambre.

Troisième Conseil de Cabinet

DÉCLARATIONS DE M. BRIAND

Pour la troisième fois aujourd'hui, les ministres se sont réunis de nouveau ce soir au Ministère des Affaires Etrangères, sous la présidence de M. Briand.

A l'issue de cette réunion qui, commencée à neuf heures, s'est terminée à onze heures quinze, le président du Conseil nous a fait les déclarations suivantes :

« Nous avons examiné et discuté toutes les questions qui seront incorporées dans la déclaration ministérielle et j'ai pu constater, au cours de nos échanges de vue, que mes collaborateurs et moi-même, étions en accord parfait sur tous les points.

« Je pense que le gouvernement se présentera jeudi prochain, devant le Parlement, le veux avoir la certitude que la conférence interalliée aura lieu très prochainement et pouvoir en faire connaître la date aux Chambres.

M. Briand a ajouté que le Conseil des Ministres se réunirait demain matin à onze heures, à l'Elysée, sous la présidence de M. Millerand.

Comment l'Allemagne désarme

TROIS WAGONS DE MATERIEL DE GUERRE SONT SAISIS EN HAUTE SILÉSIE

Beuthen, 17 janvier. — La police interalliée de Haute-Silésie est tombée sur la trace d'un important convoi d'armes clandestin.

Entre les stations Glogowsk et Kendzierzyn, avaient été garés trois wagons pleins de mitrailleuses, de fusils et de munitions. Tout cet important matériel de guerre était destiné aux bandes militaires allemandes, agissant en Haute Silésie.

La Conférence de Paris

LES QUESTIONS A TRAITER ET L'OPINION ANGLAISE

Londres, 17 janvier. — L'agence « Reuter » reçoit de source autorisée les renseignements suivants sur la prochaine conférence interalliée qui doit se tenir à Paris le 24 janvier.

Il est très peu probable que dans la conférence on aborde d'autres sujets que le désarmement de l'Allemagne, les réparations dues par elle et le traité avec la Turquie. La France étant vivement désireuse de voir figurer à l'ordre du jour de la conférence cette dernière question.

Il ne peut qu'on s'occupe aussi du danger que ferait courir un effondrement de l'Autriche. Les Anglais estiment que la question du désarmement n'exigera probablement pas un long exposé avant qu'on arrive à un accord. Ils pensent, en ce qui concerne les réparations, qu'il n'est pas possible qu'on arrive à Paris à une solution définitive.

Il est probable que l'on se bornera à un échange général de vues à ce sujet. La France et la Grande-Bretagne, en effet, ont à fixer jusqu'à quel point, cette question est susceptible d'un règlement à l'heure actuelle, mais l'impression à Londres est qu'on ne peut atteindre aucun résultat bien précis avant d'être en possession de plus amples renseignements de la part de l'Allemagne. En matière de réparations, la question n'est pas seulement de savoir ce que les Alliés réclament, mais elle est aussi de savoir ce qu'ils peuvent obtenir.

LILLE

La Fête Fédérale de Gymnastique

UNE RÉUNION DU COMITÉ D'ORGANISATION

Le Comité d'organisation de la 43e Fête Fédérale de Gymnastique, qui doit avoir lieu à Lille les 14, 15 et 16 mai prochain, a tenu à son siège 70, Boulevard Carnot, une importante réunion, sous la présidence de M. Wachmar.

Au cours de la réunion, à laquelle assistait M. Vancauwenberghe, président du Conseil général, on fit connaître que, dès maintenant, le terrain de la fête avait été choisi, d'accord avec l'autorité militaire.

La Fête Fédérale se déroulera sur le terrain du Stade, à la sortie du rempart de gauche du Nouveau Boulevard, entre l'Octroi et le Chemin du Romarin.

L'autorité militaire a également accordé toute la zone située entre la porte de Roubaix et la porte de Gand.

Sur ce terrain, sauf modifications ultérieures, on pourra ériger un vaste campement pour abriter les quelque 8.000 gymnastes participant à la fête.

En cas de pluie, les manèges militaires de la porte de Gand seront utilisés.

Les subventions suivantes sont, dès maintenant, acquises à la 43e Fête Fédérale :

Ville de Lille : 150.000 francs ;
Conseil général du Nord : 100.000 francs ;
Union des Sociétés de Gymnastique de France : 75.000 francs ;
Ministère de la Guerre : 50.000 francs ;
Ministère des Affaires étrangères : 50.000 fr. ;
Ministère de l'Intérieur : 10.000 fr. ;
Soit entre 400.000 et 450.000 fr.

On escompte, en outre, que sous la rubrique « Subvention à la Fête Fédérale de Gymnastique », toutes les communes du Nord pourront apporter une subvention, variable suivant leurs ressources. C'est ainsi que la commune de La Madeleine s'engage déjà à apporter 5.000 fr.

A propos de cette question de subvention des communes, M. Vancauwenberghe est allé, dimanche matin, entretenir le Préfet.

Hier lundi, il était à Paris pour le même objet. On sait, en effet, que désormais le budget des communes est soumis au Ministère et non plus au département.

M. Vancauwenberghe rendit compte de ses démarches à la séance de dimanche. Au point de vue des personnalités qui rehausseront de leur présence l'éclat de la grandiose manifestation sportive, la participation du président de la République est acquise.

Le Ministre de la guerre pourrait très bien présider la journée du dimanche.

Des démarches ont été faites également auprès du roi des Belges, mais on n'a encore aucune certitude sur sa participation à la fête.

Dès maintenant, on peut toutefois assurer que la Fête Fédérale sera une des plus grandes manifestations sportives que Lille ait jamais vues.

Au Conseil des Prud'hommes

RENOUVELLEMENT DES BUREAUX DE SECTION

Les bureaux de section du Conseil des prud'hommes ont été ainsi constitués, samedi dernier, en la salle d'audience de ce tribunal, à la Nouvelle Bourse :

Section du Bâtiment, Métaux et Industries diverses : président, M. Pierre Valdelièvre, fondeur en cuivre; vice-président, M. Bondues.

Section des Industries Textiles : président, M. Henri Hamy, confectionneur; vice-président, M. Courouble.

Section du Commerce : président, M. Dupont, négociant en drogueries; vice-président, M. Coutel.

La présidence générale du conseil a ensuite été confiée, pour l'année 1921, à M. Pierre Valdelièvre.

Il est à remarquer que cette année l'alternance amenait des patrons à la présidence et des ouvriers à la vice-présidence.

La torche humaine !

UNE MÉNAGÈRE SE BRULE GRIEVEMENT EN ACTIVANT SON FEU AVEC DU PÉTROLE.

Hier matin, vers 8 heures, M. Delquite, entrepreneur, rue Mirabeau, sortait de chez lui, lorsqu'en passant devant le numéro 1 de la rue, il entendit des appels et des cris effrayants qui provenaient de l'intérieur de la maison.

Au même instant, une jeune fille ouvrait la porte en criant : « Au secours ! Au feu ! Au secours ! »

M. Delquite pénétra immédiatement dans l'intérieur de la maison et aperçut, véritable torche vivante, une femme se tordant de douleurs au milieu des flammes.

M. Delquite jeta immédiatement des vêtements, du linge, des étoffes sur la malheureuse et réussit à étouffer les flammes et à circonscrire, d'autre part, l'incendie qui commençait à se déclarer.

Appelé en hâte, M. le docteur Bouchez, rue Pierre-Legrand, accourut prodiguer ses soins à la victime, Mme Lecry Marie, née en 1871, à Anstaing.

La malheureuse, qui est grièvement brûlée, a été admise d'urgence à l'hôpital Saint-Sauveur.

Tandis qu'on l'emmenait en voiture d'ambulance, la jeune fille qui se trouvait à côté de Mme Lecry, Mlle Simonne Defaut, 14 ans, expliqua que c'est en voulant allumer son feu avec du pétrole que la flamme avait léché le bidon, qui avait explosé, imbibant les vêtements de l'infortunée ménagère, du liquide enflammé.

La jeune Simonne Defaut, qui, elle-même, a été assez sérieusement brûlée au bras droit, a été pansée sur place.

L'état de Mme Lecry Marie est grave.

Un grave accident à Fives

UN CHAUFFEUR TOMBE DANS UNE CAVE ET SE FRACTURE LE CRANE

Un grave accident s'est produit, hier, à Fives, qui a jeté l'émoi dans le quartier où il s'est produit.

Un chauffeur d'auto, M. Salmire Georges, 36 ans, domicilié 84, rue de Rivoli, à Fives, était occupé à transporter des marchandises à la Cotonnière de Fives, rue de Bouvines, lorsque, par suite d'un faux pas, il tomba dans une cave.

On le releva gravement blessé. M. le docteur Tréhout, appelé en toute hâte, constata une fracture du crâne et des contusions multiples sur tout le corps de la victime. Il ordonna son transport immédiat à l'hôpital Saint-Sauveur.

Le malheureux devra être très probablement trépané.

SANS COURIR...

Sur mandat télégraphique du paquet de Troyes, Victor Cateau, 54 ans, manœuvre, demeurant 60, rue Saint-Sauveur, a été arrêté hier. Cateau est inculpé de vol.

UN BANQUET DES GREFFIERS DES TRIBUNAUX ET DES COMMISSIONS CANTONALES DES DOMMAGES DE GUERRE.

Les membres de la Chambre syndicale des Greffiers des Tribunaux et Commissions cantonales des Dommages de guerre du département du Nord, ont tenu, dimanche 16 janvier 1921, leur assemblée générale trimestrielle sous la présidence de M. Delescluse, vice-président, remplaçant leur doyen, président M. Buns, empêché.

A l'issue de l'assemblée générale, les Greffiers présents se sont réunis en un banquet amical qui a eu lieu à la Taverne de Bruxelles, Grand'Place, à Lille, M. Maxime Ducrocq, résident d'honneur de la Chambre, avait bien voulu en accepter la présidence effective. Autour de lui se groupaient M. Fouilon, vice-président d'honneur ; M. Delescluse, vice-président ; les membres du bureau et de la commission et un grand nombre de leurs collègues.

La plus franche gaîté et le plus cordial entrain ne cessèrent de régner au cours de ces agapes confraternelles, et quand l'heure des toasts fut venue, M. Fouilon et M. Delescluse se firent un devoir et un plaisir de saluer et de remercier, au nom de tous leurs collègues, M. Maxime Ducrocq, du dévouement et de l'appui qu'il avait toujours accordé à tous dans l'accomplissement de leur tâche difficile. A son tour, M. Maxime Ducrocq ne put que louer les greffiers du rôle qu'ils avaient apporté dans leur mission et du tact et de la bienveillance dont ils faisaient preuve à l'endroit des malheureux sinistrés.

La prochaine réunion aura lieu le troisième dimanche de février aux lieu et heures habituels.

A l'Université de Lille

M. Janson, ancien Ministre de la guerre, proclame la nécessité d'un accord économique entre la France et la Belgique

Une séance solennelle réunissant tous les membres de l'Université de Lille, avait lieu hier, à 21 heures et demie, en la Salle des Fêtes de la Société Industrielle, rue de l'Hôpital-Militaire.

Au cours de cette séance, M. Janson, ancien Ministre belge de la guerre, et Universitaire distingué, devait être nommé docteur « honoris causa » de l'Université de Lille.

L'intérêt de cette solennité se doubla de façon imprévu par un discours sensationnel de M. Janson, au cours duquel cet éminent homme d'Etat, qui fut un des principaux artisans de l'accord militaire Franco-Belge, proclama la nécessité de doubler cet accord d'un accord économique complet entre les deux pays et démontra pourquoi cette union ne put se faire jusqu'à ce jour.

M. G. Lyon, recteur de l'Université de Lille, présidait la cérémonie. Sur l'estrade, outre M. Janson, nous remarquons la présence de MM. Naudin, préfet du Nord ; Delory, maire de Lille ; Lacapelle, général commandant le 1er corps d'armée ; Grégoire, général commandant la Place de Lille ; Wibaut, bourgmestre de Tournai ; Carton et Azou, parlementaires belges ; Debierre, Thalamas, Malaquin, Damien, Mouchez, Charmeil, professeurs des Facultés ; de tout le corps universitaire et d'un grand nombre de personnalités.

LE DISCOURS DU RECTEUR

Après avoir dit ses regrets de ne pas voir, et pour cause, le Ministre de l'Instruction publique assister à la séance, M. G. Lyon lit diverses lettres d'excuses, puis aborde l'examen de la situation de l'Université de Lille, pendant et après guerre.

« Notre œuvre, depuis 1918, dit-il, consista à rassembler nos forces dispersées. Nous pouvons dire aujourd'hui que notre Université renaît et que ses blessures se cicatrisent. L'évidence de notre action est là pour le prouver. Nos pertes pendant la guerre furent cruelles et nous pouvons rappeler à cette occasion le mot de Périclès : « L'année a perdu son printemps ». Avant d'énumérer les noms des Etudiants tombés pour la défense du pays, je tiens à citer ceux des maîtres tombés pour la même cause. A MM. A. Clairin, L. Boulard, E. Depitre, Oui, P. Lemoulle, Samson, ira notre hommage.

» Pendant la guerre, l'Université de Lille sut conserver son autonomie. Pas une heure, nous n'avons cessé d'être nous-mêmes. Comme il importait d'instruire les jeunes générations, nous décidâmes que l'enseignement public se maintiendrait actif. L'Université continua donc de fonctionner pour les seuls élèves français, sans distinction d'opinion. »

Un mot des otages, et M. G. Lyon conclut :

« Après avoir sainé le passé, tournons-nous vers l'avenir. Dans la plus grande Lille, sera réservée la place nécessaire à la plus grande Université ».

L'APPEL DES MORTS

M. Lefebvre, doyen des lettres, au milieu d'un silence émouvant, lit les noms des 200 Etudiants en cours d'études tombés face à l'ennemi, ainsi que ceux des agents du personnel de service. Il lit aussi deux citations glorieuses entre toutes et qui démontrent éloquemment en leur langage clair et concis, de quelle façon moururent ces héros. Debout, l'assistance écoute, pieusement recueillie.

LE RAPPORT ANNUEL

M. Malaquin donne ensuite connaissance d'un long rapport sur l'année 1920 et un aperçu sur les années précédentes.

En 1915, l'Université ne compta que 70 étudiants : en 1916, elle en comptait 213 ; puis 338 en 1917 et 408 en 1918.

La délivrance arrivée, une œuvre de reconstitution s'imposait à tous égards. Les deux tiers des laboratoires étaient bouleversés. Dès janvier 1919, les cours reprenaient avec 625 étudiants.

En 1920, on en compta 1041 dont 249 à la Faculté de Droit, 286 à la Médecine, 230 aux Lettres et 267 aux Sciences.

Encore un pas en avant et les chiffres d'avant-guerre seront atteints.

Ici M. Malaquin dénonce le péril que fait courir à la science, à la littérature, le prix excessif de la librairie. L'Université est menacée comme la littérature, instrument d'expansion de la pensée française à travers le monde.

Après avoir fait ressortir la pauvreté des moyens mis à la disposition des laboratoires scientifiques, M. Malaquin parle des mesures de prévoyance pour l'agrandissement des Universités dans le plus grand Lille de demain. « Ce ne sera pas là, certes, l'œuvre d'un jour, mais celle de l'avenir. Ce qu'il importe de comprendre, c'est que la vie d'une collectivité ne se borne pas au présent. Pour l'avenir de notre race, il faut que les générations nouvelles comprennent l'organisation à longue échéance. »

Puis, M. G. Lyon, au nom du Conseil de l'Université, lit une adresse latine à M. Janson, lui conférant le titre de docteur « honoris causa » de l'Université de Lille.

Un discours sensationnel de l'ancien ministre Belge

M. Janson se lève, et, d'une voix forte, avec un réel talent oratoire, prononce le sensationnel discours suivant qui, sortant de la bouche de l'ancien ministre de la guerre belge, lequel coopéra, comme l'on sait, à l'établissement de l'accord militaire Franco-Belge, prend une singulière autorité, bien que M. Janson ne soit plus en fonction actuellement.

« Je vous remercie du fond du cœur de l'honneur que l'Université de Lille a bien voulu me faire en me décernant ce titre. Venant de l'Université d'une ville frontière si proche de Tournai, cet honneur m'est particulièrement sensible.

» Lille joua un rôle glorieux pendant la guerre. Croyez-moi : nous comprenons toute l'étendue de vos deuils et nous y prenons part.

» En me décorant, vous avez voulu célébrer l'union Franco-Belge, dont je fus l'un des artisans.

» L'accord militaire, — gage sûr de cette union, — répondait au sentiment de tous les belges.

» Certains d'entre nous ne comprennent pas toujours la France au point de vue vie politique surtout. Ils se demandent pourquoi vos ministères se renversent si souvent, alors que ceux qui les composent se ressemblent tous si fort.

» Mais tous, nous aimons la France ardemment. La France, dont les armées libératrices furent accueillies chez nous avec enthousiasme.

» La France chez qui, malgré les efforts de mes amis Wibault et Carton, de Tournai, tant de travailleurs belges furent déportés pendant la guerre.

» La France enfin, dont nous avons recueilli les enfants aux jours de l'évacuation en 1918.

» Tout cela, et la nécessité de nous défendre contre l'Allemagne d'après-guerre, rendit aisée la conclusion d'un accord militaire entre les deux pays. Ensemble, pour notre sauvegarde, nous avons accepté de monter la garde sur le Rhin, et cet accord défensif répond à la nécessité d'aujourd'hui comme à celle de demain.

» Au cours des négociations qui précédèrent cet accord, j'ai eu l'occasion d'approcher M. le maréchal Foch et son aide, M. le général Weygand. Ces hommes éminents ont produit sur moi une profonde impression.

L'ACCORD MILITAIRE DOIT ÊTRE FECONDÉ PAR UN ACCORD ECONOMIQUE

» L'accord militaire conclu entre nous, se doit vivifier, poursuit M. Janson.

» Pour cela, il faut d'abord multiplier entre nous les rapports d'intellectualité.

» Oui, cette entente Franco-Belge se doit, je le répète, vivifier par l'esprit et se féconder, en outre, par un accord économique.

» Jusque maintenant, cet accord économique indispensable, n'a pu encore se faire pour certaines raisons.

» Il y a entre nous, pour nous séparer, la question de la surtaxe d'impôts.

» Cette surtaxe d'impôts met des droits d'entrée sur les marchandises qui entrent chez vous par d'autres ports que des ports français. — Favoriser les ports français — tel est son but.

» Mais cette politique défavorise étrangement le port d'Anvers, qui, de par cette surtaxe, se voit privé de la clientèle de l'Alsace-Lorraine qui lui était acquise avant guerre et qui, étant maintenant province française, reçoit de ces faits ses marchandises par les ports français.

» De là des plaintes qui ont eu leur répercussion dans la Belgique entière.

» Il faut, pour